

## SÉNAT DU CANADA

### BILL SD-179.

Loi pour faire droit à Zdenek Nosek.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Zdenek Nosek, domicilié au Canada et demeurant à Strathmore, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le dix-neuvième jour de février 1949, en la ville de Paris, France, il a été marié à Erika Marie Vana-Ova, autrement connue sous le nom d'Erika Maria Vanova, célibataire, alors de ladite ville de Paris; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10

Dissolution  
du mariage.

**1.** Le mariage contracté entre Zdenek Nosek et Erika Marie Vana-Ova, autrement connue sous le nom d'Erika Maria Vanova, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet. 15

Droit de se  
remarier.

**2.** Il est permis dès ce moment audit Zdenek Nosek de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Erika Marie Vana-Ova, autrement connue sous le nom d'Erika Maria Vanova, n'eût pas été célébrée. 20